



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medicaments

Question écrite n° 50295

Texte de la question

M Philippe Legras attire l'attention de M le ministre delegue a la sante sur un medicament antimigraineux revolutionnaire commercialise par le laboratoire Glaxo : l'Immigran (ou Sumatriptan). Il lui fait observer que ce medicament deja libre a la vente dans certains pays d'Europe vient d'etre admis aux USA par la tres rigoureuse FDA Il s'agit d'un produit essentiel pour juguler une pathologie lentement invalidante et attendu avec impatience par des dizaines de milliers de migraineux francais. Il lui demande quel est l'etat d'avancement des procedures de mise sur le marche de ce medicament quand il pourra etre effectivement mis a la disposition des malades et a quelles conditions de remboursement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Sumatriptan fait actuellement l'objet d'une evaluation par les services du ministere de la sante et de l'action humanitaire dans le cadre d'une demande d'autorisation de mise sur le marche. Les indications de cette specialite seront tres precisement definies et les conditions de sa bonne utilisation seront suivies par les services competents, compte tenu de l'intense promotion commerciale dont ce produit a deja fait l'objet. Eu egard au caractere invalidant de la pathologie traitee par ce medicament, ce dernier devrait etre pris en charge par la securite sociale.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50295

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4771